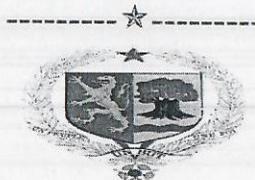


REPUBLIQUE DU SENEGAL  
*Un Peuple – Un But – Une Foi*



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**DELEGATION GENERALE A LA PROTECTION SOCIALE ET A LA SOLIDARITE  
NATIONALE**

**PROGRAMME NATIONAL DE BOURSES DE SECURITE  
FAMILIALE**

**MATRICE DES ROLES ET RESPONSABILITES  
DES ACTEURS INSTITUTIONNELS**

DRAFT DE TRAVAIL POUR L'ATELIER

<b>INSTITUTIONS</b>	<b>ROLES</b>	<b>RESPONSABILITES</b>	<b>ATTENTES</b>
<b>Présidence :</b>	Conseil Orientations stratégiques	Favoriser l'implication de la <b>Task Force Pole social</b> et toutes expertises pouvant faciliter la mise en œuvre du PNBSF.	
<b>La Primature :</b>	arbitrage, suivi Orientations stratégiques coordination.	Instruire La CLM : mise à disposition de la base de données –  Faciliter ( à la demande de la DGPSN ) l'appui des structures telle que : Cellule d'analyse économique et sociale ; - Cellule de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes ; - Conseil national de Lutte contre le SIDA ; - Millenium Challenge Account Sénégal (M.C.A-Sénégal) ;	capitalisation des expériences réussies – appui technique de la CLM
<b>Au niveau des institutions gouvernementales</b>			
<b>Le Ministère de la Femme, de l'enfance et de l'entrepreneuriat féminin</b>	coordination	- Participer à la mise en place du Registre Unique - Partage des informations concernant l'INPS - Instruire ses services pour participer aux enquêtes et à la coordination des actions du PNBSF au niveau local et régional	liaison avec tous les services déconcentrés au niveau régional et local sur la base d'un protocole de partenariat avec la DGSSN.
<b>Le Ministère de l'Éducation Nationale</b>	Appui technique  Facilitation à l'accès à l'information scolaire.	- Participer à la mise en place du Registre Unique - Instruire ses services pour participer aux enquêtes et à la coordination des actions du PNBSF au niveau local et régional	- Favoriser le partenariat entre le PNBSF et le projet Cantine Scolaire - Faciliter l'appui de ses structures suivantes :  - Unité de Coordination des Projets d'Éducation ; - Division de la Promotion des Technologies de l'Information et de la

			<p>Communication ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de l'Enseignement élémentaire ;</li> <li>- Direction de l'Enseignement préscolaire ;</li> <li>- Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education ;</li> <li>- Institut national d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education (INEADE) ;</li> </ul>
<b>Le Ministère de l'Economie et des Finances</b>	<p>suivi budgétaire, facilitation de la coopération technique avec les institutions financières nationales et internationale, l'appui à la planification, au suivi et à l'évaluation.</p>	<p>Faciliter le partenariat entre la DGPSN et :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>L'ANSD</b> (Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie) : implication dans le ciblage – partage des derniers résultats de l'ESP II- exploitation plus approfondie des résultats en mettant l'accent sur les départements les plus pauvres :</li> <li>- <b>La DMC</b> : Pour ses conseils dans tout ce qui concerne les transactions financières et veiller aux respects des règles et procédures de la comptabilité publique</li> </ul> <p>Aider au choix des opérateurs porteurs du Cash</p>	<p>Faciliter les décaissements et simplifier les procédures</p> <p>Faciliter les relations de travail entre la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor et la DGPSN</p>
<b>Le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale</b>	<p>Planification</p> <p>Facilitation de la mise en œuvre sur le terrain</p>	<p>Participer dans le ciblage des zones d'intervention</p> <p>Participer dans la définition des conditions et critères d'éligibilité (en rapport avec les aspects santé)</p> <p>Impliquer ses structures déconcentrées de l'Action sociale pour participer aux enquêtes</p>	<p>Implication, entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service national de l'Education et de l'Information sanitaire et sociale ;</li> </ul> <p>Direction générale de l'Action sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de la Promotion et de la Protection des groupes vulnérables ;</li> <li>- Direction de la Promotion et de la Protection</li> </ul>

		de ciblage	des Personnes handicapées. - Direction de la Planification, de la Recherche et des Statistiques. - Fonds d'Action sociale.
<b>Le Ministère de la Jeunesse de la formation professionnelle et de l'emploi</b>	Facilitation	Implication citoyenne dans l'identification des familles vulnérables.	Mobilisation des jeunes au sein des communautés de base dans le cadre des enquêtes de ciblage.
<b>Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Collectivités locales :</b>	Facilitation	Impliquer ses structures telles que : - Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT) ; - Agence de Développement municipal ; - Agence de Développement local.  Faciliter le partenariat avec :  - Direction des Stratégies de Développement territorial ; - Direction de l'Appui au Développement local ;	Très bonne participation des collectivités locales
<b>Le Ministère de l'Intérieur</b>	Facilitation	Faciliter la collaboration technique avec la Direction du Partenariat avec les Organisations Non gouvernementales  Au plan administratif : faciliter le déroulement des CRD	Sur le terrain : Très bonne implication des autorités administratives